

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 1 décembre 2021

Objet : Convention stratégie pastoral 2021 - 2026

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 1 décembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Rozenn DURAND, Inès NAVILLOD

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOU

Etaient excusés : Peter JULES, Julien DELEMONTEX, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/11/2021

Présents : 10

Date d'affichage : 25/11/2021

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

- Abstention : 0

Vu les articles L113-8 à L113-14 du code de l'urbanisme ;

Vu les articles R 113-5 à R 113-8 du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et notamment l'article 4-1-1-1 relatif à la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire en faveur du développement d'activités agricoles, forestières et pastorales

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL2013_43 du 26 juin 2013 approuvant le lancement d'une démarche de Contrat territorial Espaces Naturels Sensibles pour la période 2015-2019 en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL2015_03 du 08 janvier 2015 approuvant le programme d'actions (2015-2019) identifié par le Contrat territorial Espaces Naturels Sensibles en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-

Savoie pour la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité de son territoire ;

Vu le 2^{ème} Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) adopté par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie le 04 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° DB2020-09 portant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'élaboration d'une stratégie pastorale territoriale ;

Considérant que la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) est engagée dans un Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) depuis mai 2015 aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour décliner localement les orientations stratégiques du Schéma départemental des ENS.

Les espaces pastoraux ont été définis comme des milieux prioritaires à conserver. En accord avec cette politique, et dans le cadre de son Contrat de territoire ENS, la 2CCAM souhaite définir sa stratégie pastorale territoriale à l'échelle des 10 communes qui la composent. Cette stratégie déterminera les mesures de gestion nécessaires au maintien et au développement d'une activité pastorale respectueuse du patrimoine naturel et paysager des alpages.

La 2CCAM a fait appel à l'expertise de la Société d'Économie Alpestre pour la réalisation de cette stratégie pastorale. La concertation menée lors de 3 réunions locales, ayant réuni les personnes représentatives des différents acteurs du territoire - élus, alpagistes, acteurs forestiers, cynégétiques, environnementaux et touristiques -, a permis d'identifier plus de 70 besoins et enjeux. La majorité de ces derniers sont éligibles à la politique ENS du Département :

- améliorations pastorales : amélioration de l'accès à la ressource en eau, voirie pastorale, reconquête pastorale, conservation et amélioration des chalets à usages pastoraux... ;

- animation et structuration foncière collective ou encore conciliation des usages, médiation et ouverture au public grâce à l'information et la sensibilisation.

Les actions inscrites dans le programme d'actions restent indicatives quant au calendrier et aux montants financiers mais permettent de construire un plan de financement. Ce dernier permet de solliciter auprès du Département pour une période de 5 années une aide financière, permettant la mise en œuvre de cette stratégie.

Les maîtres d'ouvrages et les projets non identifiés à ce jour pourront également être aidés sous réserve de leur éligibilité dans le cadre de la politique départementale.

Le plan de financement est le suivant :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74	
			%	Montants maximum en €	%	Montants maximum en €
Total Fonctionnement (€ TTC)	60 000 €	Communes, Syndicat intercommunal, AFP, 2CCAM	20	12 000 €	80	48 000 €
Total Investissement (€ HT)	1 116 680 €		20 à 40	446 672 €	60 à 80	893 344 €
TOTAL	1 176 680 €		20 à 40	458 672 €	60 à 80	941 344 €

Ainsi l'enveloppe estimative de la Stratégie Pastorale 2021-2026 pour le territoire de la 2CCAM est de 1 176 680 € avec une sollicitation financière du Département de la Haute-Savoie d'un montant maximum de 893 344 € en investissement et de 48 000 € en fonctionnement.

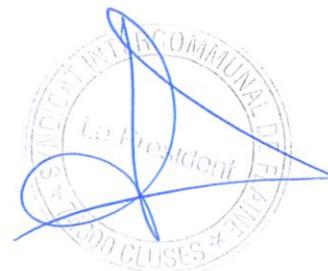
Plusieurs actions identifiées concernent potentiellement le syndicat intercommunal de Flaine qui est éligible au portage et au financement de ces actions par le Département de la Haute-Savoie.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- **Approuve** la Stratégie Pastorale Espaces Naturels Sensibles élaborée pour le territoire de la 2CCAM pour la période 2021-2026 annexée à la délibération ;
- **Autorise** M le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les autres financeurs pour mettre en œuvre la Stratégie Pastorale.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 074-257400135-20211201-D2021_035-DE